

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	
Contre	

DELIBERATION N° DE_240426_2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

Etaient présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Françoise GALLAND DESMICHEL, Nadège LAURENSEN, MM. Boris SONDAGH, Julien PALAYER,

Absents excusés :

Mme Laurence PROUST qui a donné pouvoir à Mme Delphine PEYNOT.

M. Philippe BOUDARD qui a donné pouvoir à M. Julien PALAYER.

M. Alexandre BOURDERY qui a donné pouvoir à Mme Françoise GALLAND DESMICHEL.

Date de convocation : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

Subventions 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7

Madame la Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations, dès lors qu'elles auront transmis leur demande accompagnée du bilan et des comptes de l'année précédente :

Association	Montant de la subvention	Pour	Contre	Abst.	Elus ne prenant pas part au vote
Comité des fêtes de Saint Silvain Bellegarde	200 €	11	00	00	
ACCA St Silvain Bellegarde	200 €	09	00	00	Mme Françoise GALLAND DESMICHEL se déporte pour M. Alexandre Bourdery
AAPPMA	200 €	10	00	00	Mme Nadège LAURENSEN
APE Les P'tits loups	200 €	10	00	00	M. Julien PALAYER
Course de côte de la Tardes	200 €	11	00	00	
Association les Bouquets	150 €	11	00	00	
Judo en Marche	150 €	11	00	00	
Foyer rural de Bellegarde - Section foot	150 €	09	00	00	Mmes Michèle ALOUCHY et Delphine PEYNOT
« Sportez-vous bien »	150 €	10	00	00	Mme Ingrid GUESTIN
Section Foot Aubusson	50 €	11	00	00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** d'attribuer les subventions ci-dessus aux associations dès lors qu'elles auront transmis leur demande et qu'elles soient accompagnées des justifications nécessaires, notamment d'une copie des comptes 2025 et du compte-rendu d'assemblée générale.
- **APPROUVE** l'inscription de ces montants au budget principal

La Maire,
Michèle ALOUCHY



La secrétaire
Delphine PEYNOT

